



Guide pratique pour nouveaux membres

1. Information Générales sur le PLD

L'association sans but lucratif PLONGEURS DIFFERDANGE a.s.b.l., en abrégé PLD, a été fondée en 1985 et est affiliée au niveau national à la F.L.A.S.S.A. (Fédération Luxembourgeoise des Activités et Sports Subaquatiques) et au niveau international à la C.M.A.S. (Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques) offrant de nombreuses possibilités.

1.1. Les activités proposées :

- ❖ Promouvoir la plongée sous-marine aux intéressé(e)s de tous âges et de toutes classes sociales
- ❖ Baptêmes de plongée
- ❖ Entraînements en piscine, en fosse et au Lac de la Haute Sûre
- ❖ Formations de plongeurs aux différents brevets de plongée luxembourgeois
- ❖ Organisation de plongées, plongées de nuit et stages de plongée à l'étranger
- ❖ Participation et organisation d'autres événements sportifs et/ou culturels

1.2. L'encadrement

Le PLD met à disposition de ses membres des moniteurs bénévoles qui ont les fonctions suivantes :

- ❖ tenir les entraînements en piscine, préparer et former les débutants
- ❖ tenir les cours théoriques préparant les différents brevets
- ❖ faire passer les examens pour les différents brevets
- ❖ organiser les plongées au lac d'Esch-sur-Sûre pendant la saison (d'avril/mai à septembre/octobre)
- ❖ encadrer les plongées lors des sorties du club

Les informations relatives aux encadrants peuvent être consultées sur notre site sous la rubrique « [Club/Comités](#) ».

1.3. Agenda / Calendrier

Les dates et détails de nos activités peuvent être visionnées sur notre agenda disponible sur notre site et elles sont renseignées sur notre [calendrier](#) qui est mis à jour continuellement.

1.4. La licence

La licence de la FLASSA est délivrée au membre dès que celui-ci a payé sa cotisation et fourni son certificat d'aptitude à la plongée. La licence est obligatoire pour pratiquer la plongée sous-marine au Luxembourg dans le cadre de la FLASSA. La licence fait également fonction de certificat médical de l'année lors d'un séjour dans un centre de plongée à l'étranger.

Pour plus d'informations concernant les assurances en vigueur et les modalités de délivrance de la licence, il faudra consulter notre R.O.I. ou bien notre site sous la rubrique « Licence ».

2. Adhérer

Nous sommes heureux que tu t'intéresses au sport subaquatique et que tu veuilles faire partie du club de plongée « Plongeurs Differdange ».

Pour adhérer officiellement, il te faudra tout simplement remplir les conditions d'admission et faire parvenir le formulaire d'adhésion dûment rempli à un responsable du club, ensemble avec une copie de ton brevet de plongée (si tu es déjà plongeur). Les mineurs doivent également joindre une autorisation parentale. Tous les formulaires sont disponibles sur notre site sous "Documents Club".

Ensuite, il te faudra t'acquitter pour une nouvelle inscription du droit d'entrée (30.- €) et de la cotisation annuelle (50.- €), ainsi donc un total de **80.- €** par virement bancaire sur le compte du club repris en bas de page en y mentionnant « Cotisation » et « ton nom ou bien le nom de l'enfant ». Si tu as passé ton baptême de plongée avec nous, tu pourras déduire le prix le prix du baptême de ta cotisation.

2.1. Conditions d'admission

- ❖ savoir nager, être en bonne santé et exempt(e) de maladie ou infirmité incompatibles avec la pratique de la plongée libre et/ou subaquatique
- ❖ remplir et signer le formulaire d'adhésion (avec annexes)
- ❖ accepter les statuts et les règlements d'ordre intérieur (R.O.I.) de l'association
- ❖ présenter dans les plus brefs délais un certificat médico-sportif et/ou un certificat médical d'aptitude à la plongée selon le modèle de la F.L.A.S.S.A.
- ❖ s'acquitter de la cotisation annuelle et du droit d'entrée
- ❖ être âgé d'au moins 12 ans (voir également conditions spéciales énumérées ci-après)
 - N.B. le premier brevet de plongée ne peut être passé qu'à l'âge de 14 ans

2.2. Observations

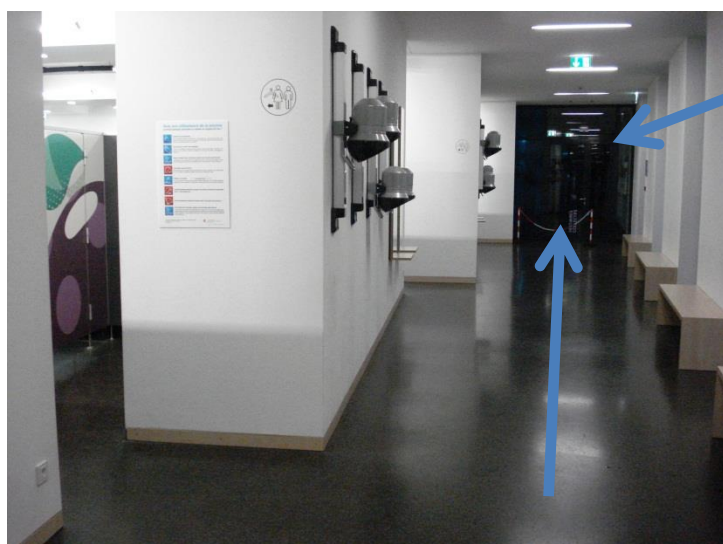
- Tu pourras participer aux entraînements dès que tu auras
 - fait parvenir à un responsable du club ton formulaire d'adhésion, dûment rempli
 - produit l'autorisation parentale en cas d'âge mineur (moins de 18 ans)
- Le droit d'entrée et la cotisation sont à payer endéans un mois. (Pour tout membre adhérent à l'association après la rentrée en septembre, le paiement de la cotisation ainsi que du droit d'entrée vaut également paiement de la cotisation pour l'année suivante.)
- L'examen médical est à passer dans les meilleurs délais !

3. Infos pratiques

3.1. Entraînements

3.1.1. Aquasud (entraînements/badges)

Nos entraînements ont lieu les jeudi soirs de 19h45 à 21h00 à la piscine du complexe Aquasud à Oberkorn. Le rendez-vous est fixé à 19h30 heures près des caisses. L'accès à la piscine se fera par le biais des vestiaires collectifs. Le vestiaire numéro 1 pour les hommes et le vestiaire numéro 2 pour les femmes.



Accès vestiaires collectifs

Bracelets du PLD

Après ton inscription et après accord sur place d'un des responsables du club, tu pourras te procurer un bracelet violet, qui te permettra d'accéder aux entraînements du club, à la caisse d'Aquasud. Afin de pouvoir identifier ton bracelet, il te faudra y laisser inscrire tes initiales lors de la remise. Ledit bracelet coûte 5.- €.

3.1.2. AquaKUSS (Scheierhaff)

Notre 2^e séance d'entraînement a lieu les lundi soirs de 20h00 à 21h00 à la piscine du complexe AquaKUSS (Scheierhaff) à Soleuvre. Le rendez-vous est fixé à 19h45 près de la porte d'entrée de la piscine.

3.1.3. Autres

Tu pourras consulter nos autres possibilités d'entraînement sur notre site sous la rubrique « Training ».

3.2. Matériel

3.2.1. Le matériel nécessaire

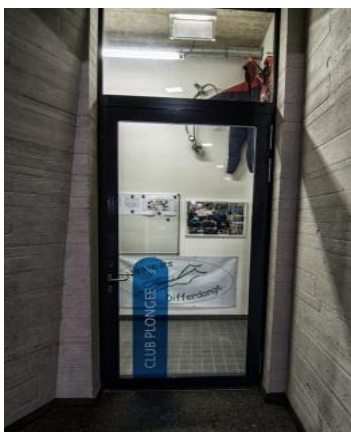
Lors des premiers essais, le matériel nécessaire pourra être mis à disposition.

Par après, tu devras t'équiper de palmes, masque et tuba pour les entraînements en piscine.

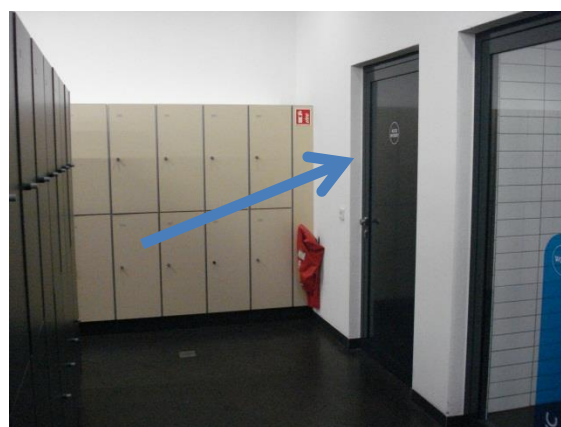
3.2.2. Location de matériel

A côté de l'équipement PMT, l'équipement nécessaire pour pouvoir pratiquer la plongée subaquatique pourra être mis à ta disposition gratuitement selon les modalités prévues dans notre règlement d'ordre intérieur.

La location de tout autre matériel se fait :



pour les séances en piscine :
avant l'entraînement à l'entrée de notre local
dans la piscine



pour les séances externes (lac ou fosse) :
avant ou après l'entraînement à l'entrée de notre local du côté vestiaires

3.3. Brevets de plongée

Une description des différents brevets de plongée pouvant être absolus au sein du PLD est disponible dans notre R.O.I. et sur notre site sous la rubrique « Brevets de plongée ».

Si tu désires passer un brevet P1 ou P2, tu dois le signaler dès ton entrée par le paiement de la taxe qui vaut inscription.

3.4. Magasins de plongée

Pour l'achat d'un équipement, quelques magasins de plongée figurent sur notre site sous la rubrique « Magasins de plongée » et vous pourrez profiter d'une remise de 10% après de notre partenaire « Divewinns » à Ehrlange-sur-Mess.

4. Plus d'informations

Nous t'invitons par la suite à prendre inspection de notre règlement d'ordre intérieur (R.O.I.), respectivement notre site www.pld.lu, où tu trouveras toutes les informations nécessaires. Tu pourras bien entendu également demander conseil à un de nos moniteurs et/ou responsables.

www.pld.lu

info@pld.lu

Tel: 621 352 356

PLONGEURS DIFFERDANGE a.s.b.l.

B.P. 45 L-4504 Oberkorn

R.C.S. Luxembourg F.694

BGL BNP Paribas IBAN LU53 0030 2570 9377 0000

